

NOUVELLE-CALEDONIE

VILLE DU MONT-DORE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 03 JUILLET 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 juillet à neuf heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Rusmaeni SANMOHAMAT, Vice-Présidente.

Date de la convocation : Jeudi 26 juin 2025

Etaient présents :

Mme Rusmaeni SANMOHAMAT	Administratrice élue	Mme Marie Chantal BOSSE	Administratrice nommée
Mme Sabrina WEDE	Administratrice élue	Mme Patricia KOPILA	Administratrice nommée
Mme Nina Julie	Administratrice élue	M. Jean-Philippe LEROUX	Administrateur nommé
		M. Alain RAVUT	Administrateur nommé
		Mme Aïcha TURI	

Etaient absents :

Mme Elisabeth RIVIERE		Mme Dominique BAYOL	Administratrice nommée
Mme Marguerite FILIMOHAAU	Administratrice élue	M. Jean-Yves LEMENANT	Administrateur nommé
M. Raphael TOFILI	Administrateur élu		
M. Jean-Irénée BOANO	Administrateur élu		
M. Pétélo SAO	Administrateur élu		

**formant la majorité des membres en exercice.**

\*\*\*\*\*

Administrateurs en exercice :	15
Administrateurs présents :	8
Nombre de votants :	8

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h00

N° d'ordre : 4

**DELIBERATION N°5 /CCAS/25**  
**Portant acceptation de dons au profit du CCAS**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville du Mont-Dore, réuni en séance le 03 juillet 2025,

- Vu l'article R123-21 et R123-22 du code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu la délibération n°18/CCAS/20 portant délégation au Président de certaines compétences dévolues au Conseil d'Administration du 13 août 2020 ;
- Vu la délibération n°19/CCAS/220 portant adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS du 27 août 2020 ;
- Vu l'article L123-8 du code de l'action sociale et des familles, modifié par Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 - art. 78 JORF 3 janvier 2002 ;
- Vu l'article R123-25 du code de l'action sociale et des familles ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** Il est proposé au conseil d'administration d'accepter les dons ci-dessous au profit du CCAS :

DATE	DONATEUR	NATURE DU DON
18/03/2025	Particulier M. GRES	20 000 F en numéraire
19/03/25	BANC	357 Kg de denrées alimentaires 33.5 kg de produit d'hygiène et d'entretien

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 3 :** La Présidente du CCAS, est chargée, de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre des délibérations du CCAS, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la Province-Sud et publiée sous format électronique.

**DELIBERE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE** 03 juillet 2025

La secrétaire de séance  
La directrice-adjointe du CCAS



Vanessa SCHALLER

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations  
Pour la Présidente absente,  
la Vice-présidente



Rusmaeni SANMOHAMAT

**Ampliations :**  
Subdivision Administrative Sud  
CCAS (registre et affichage)

La Présidente certifie que le présent acte  
ayant été transmis le 15/07/2025  
A la Commissaire Délégué  
Et notifié le 23/07/2025  
Et/ ou publié le 23/07/2025  
Est exécutoire de plein droit

**Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie**  
**15 JUL. 2025**  
**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

Pour Ampliation  
~~La Directrice~~ directrice adjointe  
Prénom et nom  
VANESSA SCHALLER  
